



Confédération paysanne  
de Haute-Vienne

Le 27 mai 2025

## Communiqué de presse

### **La PPL Duplomb sert la soupe à l'agroindustrie**

Pour la Confédération paysanne 87 la Loi Duplomb ne règle pas la question du revenu agricole mais organise la compétition économique au sein de notre profession.

Répondre à la crise agricole par une surenchère dans une dérégulation de l'agriculture au profit de son industrialisation signifie une l'accélération de la disparition des paysannes et paysans.

Conforter l'agro-industrie c'est entraver notre liberté d'agir et notre autonomie par une mise sous dépendance accrue de donneurs d'ordre qui se moquent de la juste rémunération des travailleuses et travailleurs.

La Confédération paysanne appelle les législateurs à considérer le rôle d'utilité publique des paysan.nes, leurs savoir-faire et l'importance de protéger la terre qu'ils cultivent pour assurer aujourd'hui la mission de souveraineté alimentaire. Qu'en sera-t-il demain avec des opérateurs privés plus orientés à satisfaire les marchés financiers qu'à répondre aux besoins alimentaires des populations ?

En 2024 la Confédération paysanne a participé aux manifestations agricoles pour une juste rémunération ; revendication prioritaire des agriculteur.trices toujours en attente d'une réorientation profonde des politiques agricoles. Force est de constater que notre colère a été récupérée habilement par l'industrie agro-alimentaire qui a su œuvrer pour la défense de ses intérêts.

La Confédération paysanne de Haute-Vienne refuse d'accompagner ce processus de dépossession et choisit d'interpeller l'ensemble des élu.es afin de ne pas voter cette proposition de loi Duplomb en l'état. Si elle est adoptée, elle constituera une atteinte très grave à l'agriculture paysanne, celle qui relocalise, installe, respecte les sols, préserve la ressource en eau et rend possible la souveraineté alimentaire. .

Pour lever réellement les « entraves » au métier, il faut commencer par garantir un revenu agricole et stopper accaparement et dégradation du foncier agricole.

Force de proposition la Confédération paysanne 87 insiste sur la nécessité de concentrer l'action publique sur de salutaires mesures de protection de l'agriculture française qui garantissent un juste revenu à des paysans et paysannes libres et nombreux.

#### Contacts :

**Julien Roujolle** : porte-parole de la Confédération paysanne 87 – maraicher : 06 10 46 79 37

**Philippe Babaudou**, porte-parole de la Confédération paysanne 87 – éleveur bovin et ovin : 06 82 99 28 67